

RÉSOLUTION N° 621

PROGRAMME-BUDGET 2018-2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 662 (17), “Programme-Budget 2018-2019”,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) stipule :

- i. à l’article 8.b qu’il incombe au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) d’“approuver le Programme-Budget biennal et de fixer le montant des quotes-parts annuelles des États membres” ;
- ii. à l’article 23, que “les États membres contribuent au soutien de l’Institut moyennant des quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l’Organisation des États américains” ;
- iii. à l’article 14.b, qu’il incombe au Comité exécutif d’“examiner le Projet de Programme-Budget biennal soumis par le Directeur général au Conseil et de formuler les observations et recommandations qu’il juge pertinentes” ;

Que le plan à moyen terme en vigueur couvre la période 2014-2018 et qu’en janvier 2018, débutera une nouvelle administration, qui devra soumettre à la considération des organes de direction un nouveau plan à moyen terme pour la période 2018-2022 ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2018-2019 à la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG), lors de sa réunion ordinaire tenue en avril 2017 ; et

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2018-2019 au Comité exécutif à sa Trente-septième réunion ordinaire, dans un format qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et qui tient compte des recommandations proposées par la CCSQG,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil :

- i. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 33 561 400 USD au Fonds ordinaire du Programme-budget 2018-2019 de l'Institut, dont 30 061 400 USD annuels financés par les quotes-parts des États membres, y compris par les surcotes, selon la ventilation indiquée dans le barème des quotes-parts figurant à l'annexe A, et 3 500 000 USD de recettes diverses, provenant des recettes générées prévues pour chaque année ; néanmoins pour l'année fiscale 2019, les quotes-parts seront calculées sur la base des pourcentages fixés dans le barème approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour l'année en question.
- ii. D'approuver le budget des dépenses de l'année 2018 pour chacun des chapitres, des titres et des priorités stratégiques énumérées dans le document IICA/CE/Doc. 662 (17), "Projet de Programme-budget 2018-2019", dont le résumé figure à "l'annexe B" jointe à la présente résolution.
- iii. De demander au Directeur général qu'il soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Trentième-huitième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut.
- iv. D'autoriser le Directeur général de l'IICA à effectuer les transferts entre les chapitres du Programme-budget à condition que leur total ne modifie pas de façon substantielle les priorités approuvées.
- v. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2018-2019 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné et à en informer, dans ce cas, le Comité exécutif et le Conseil.

ANNEXE A

Barème des quotes-parts et des contributions de surcotes des États membres et recettes diverses 2018-2019

ÉTATS MEMBRES	2018				2019			
	IICA				IICA			
	OEAS ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS	OEAS ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS
	%	USD ²	USD ²	USD ²	%	USD ²	USD ²	USD ²
Antigua et Barbuda	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Argentine	3.000	879,500	247,000	1,126,500	3.000	879,500	247,000	1,126,500
Bahamas	0.047	13,800	7,000	20,800	0.047	13,800	7,000	20,800
Barbade	0.026	7,600	5,500	13,100	0.026	7,600	5,500	13,100
Belize	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Bolivie	0.070	20,500	600	21,100	0.070	20,500	600	21,100
Brésil	12.457	3,652,000		3,652,000	12.457	3,652,000		3,652,000
Canada	9.801	2,873,400		2,873,400	9.801	2,873,400		2,873,400
Chili	1.415	414,800	14,600	429,400	1.415	414,800	14,600	429,400
Colombie	1.638	480,300		480,300	1.638	480,300		480,300
Costa Rica	0.256	75,100	2,500	77,600	0.256	75,100	2,500	77,600
Dominique	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Équateur	0.402	117,900	3,500	121,400	0.402	117,900	3,500	121,400
El Salvador	0.076	22,300	12,500	34,800	0.076	22,300	12,500	34,800
États-Unis d'Amérique	59.470	17,435,300		17,435,300	59.470	17,435,300		17,435,300
Grenade	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Guatemala	0.171	50,100	13,800	63,900	0.171	50,100	13,800	63,900
Guyana	0.022	6,500	1,700	8,200	0.022	6,500	1,700	8,200
Haïti	0.022	6,400	4,200	10,600	0.022	6,400	4,200	10,600
Honduras	0.043	12,600	3,200	15,800	0.043	12,600	3,200	15,800
Jamaïque	0.053	15,500	5,100	20,600	0.053	15,500	5,100	20,600
Mexique	6.470	1,896,800	487,300	2,384,100	6.470	1,896,800	487,300	2,384,100
Nicaragua	0.022	6,400	2,800	9,200	0.022	6,400	2,800	9,200
Panama	0.191	56,000	6,000	62,000	0.191	56,000	6,000	62,000
Paraguay	0.087	25,500	8,800	34,300	0.087	25,500	8,800	34,300
Pérou	1.005	294,600	9,400	304,000	1.005	294,600	9,400	304,000
République Dominicaine	0.268	78,600	3,500	82,100	0.268	78,600	3,500	82,100
Saint-Christophe et Niévès	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Saint-Vincent et les Grenadines	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Sainte-Lucie	0.022	6,500	1,100	7,600	0.022	6,500	1,100	7,600
Surinam	0.022	6,400	4,200	10,600	0.022	6,400	4,200	10,600
Trinité et Tobago	0.129	37,800	15,000	52,800	0.129	37,800	15,000	52,800
Uruguay	0.298	87,400	7,900	95,300	0.298	87,400	7,900	95,300
Venezuela	1.940	568,800		568,800	1.940	568,800		568,800
SOUS TOTAL	99.555	29,187,600	873,800	30,061,400	99.555	29,187,600	873,800	30,061,400
Cuba	0.446	130,800		130,800	0.446	130,800		130,800
TOTAL QUOTES-PARTS	100.001	29,318,400	873,800	30,192,200	100.001	29,318,400	873,800	30,192,200
RECETTES DIVERSES		3,500,000		3,500,000		3,500,000		3,500,000
TOTAL FONDS ORDINAIRE³		32,687,600		33,561,400		32,687,600		33,561,400

NB : Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60 000 USD en tant que Membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, du 26 novembre 2001, tenue à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ Conformément à la Résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l'Assemblée générale de l'OEA.

2/ En USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B

Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre 2018

(USD)

CHAPITRE	2018	
	FONDS ORDINAIRE	
	USD	%
I : Services de coopération technique directe	30,199,372	90.0%
II : Frais de gestion	1,688,034	5.0%
III : Coûts généraux et provisions	1,371,040	4.1%
IV : Renouvellement des infrastructures et des équipements	302,954	0.9%
TOTAL	33,561,400	100.0%